

Module 1 – Introduction à la Charte canadienne des droits et libertés

Droit à la vie
Aide médicale à mourir Droits fondamentaux
Droit à l'égalité Droits LGBTQ+ Limite raisonnable
Charte canadienne
Interdiction de discriminer Droit à la liberté
Cour suprême Droit à l'avortement
Clause dérogatoire Droit à la sécurité

FICHE DE L'ÉLÈVE

A. Glossaire des termes liés à la Charte

Plusieurs termes sont utilisés lorsque l'on parle de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Voici un glossaire non exhaustif des termes utilisés dans cette ressource.

Mot	Définition
Constitution canadienne	Loi suprême du Canada qui établit les bases sur la façon dont fonctionne le pays.
Charte canadienne des droits et libertés	La Charte fait partie de la Constitution canadienne. Elle décrit les droits et libertés des personnes au Canada.
Parlement	Le parlement fait les lois. Il est constitué du roi représenté par une gouverneure générale ou un gouverneur général, des sénatrices et sénateurs et de députées et députés.
Citoyen canadien	- Personne qui est née au Canada. - Personne qui est née à l'extérieur du Canada, mais qui a au moins un parent qui a la citoyenneté canadienne. - Personne qui remplit les conditions prévues par la loi pour obtenir la citoyenneté canadienne.
Résident permanent	Personne qui a obtenu le statut de résidente permanente ou de résident permanent en immigrant au Canada, mais qui n'a pas encore la citoyenneté canadienne.

B. Comprendre la Charte canadienne

B.1. La Charte, qu'est-ce que c'est ?

La **Charte canadienne des droits et libertés** fait partie de la **Constitution du Canada**. Elle contient les règles de base sur la façon dont fonctionne notre pays. Elle **protège nos droits et libertés**.

La charte protège toute personne au Canada

L'objectif de la charte est de protéger les droits et libertés de toutes les personnes au Canada. Cependant, il y a certaines exceptions. Certains droits sont réservés aux citoyens canadiens seulement. Par exemple, le droit de vote.

Voici une définition de ce que sont un citoyen canadien et un résident permanent :

Un citoyen canadien est une personne qui est :

- Née au Canada ;
- Née à l'extérieur du Canada, mais qui a au moins un des parents qui est un citoyen canadien ;
- Née à l'extérieur du Canada et qui remplit les conditions prévues par la loi pour obtenir la citoyenneté canadienne.

Un résident permanent est une personne qui :

- A obtenu le statut de résident permanent en immigrant au Canada, mais qui n'est pas encore la citoyenneté canadienne.

**Vidéo à découvrir**

Introduction à la Charte canadienne des droits et libertés :

<https://www.youtube.com/watch?v=bNMz6SV85aI>

Source : CliquezJustice.ca

B.2. Explorer la Charte canadienne

Voici des exemples de droits protégés par la Charte :

Catégories de droits protégés	Exemples
Libertés fondamentales	• Liberté de religion : tu es libre de pratiquer une religion de ton choix, sans être menacé. • Liberté d'expression : tu es libre de donner ton opinion sur un sujet, tant que tu respectes la loi. • Liberté de presse : un journaliste est libre d'enquêter et d'informer les citoyens sur les sujets de son choix.
Droits démocratiques	• Droit de vote : Comme citoyenne ou citoyen du Canada, tu as le droit de voter aux élections.
Liberté de circulation	• Droit de se déplacer : tu es libre de te déplacer dans tout le pays, de demeurer au Canada, d'y entrer ou d'en sortir.
Garanties juridiques	• Droit d'être présumé innocent : une personne accusée d'avoir commis un crime est présumée innocente tant qu'elle n'a pas été reconnue coupable par un juge ou un jury. • Droit à la vie et à la sécurité : les gouvernements, incluant les policiers et tribunaux ne peuvent mettre la vie ou la sécurité d'une personne en danger. Par exemple, le gouvernement du Canada ne peut vous expulser et vous envoyer dans un pays où vous risquez la torture ou la mort.

	• Droit d'être jugé dans un délai raisonnable : toute personne accusée d'un crime a le droit de savoir si elle est déclarée coupable par un juge ou un jury dans un délai raisonnable. (Exemple : tu n'as pas à attendre des années pour ton procès ou verdict).
Droit à l'égalité	• Droit à l'égalité et à l'équité : la loi s'applique également à tous et tous ont droit à la même protection et aux mêmes bénéfices de la loi. • Protection contre la discrimination fondée sur la race, l'origine, la couleur, la religion, le sexe, l'âge, les handicaps et l'orientation sexuelle entre autres.
Droits linguistiques	• Droit à l'éducation en français et en anglais (pour les citoyens canadiens).



Pour en savoir plus sur la charte canadienne

Explore la Charte canadienne en ligne :

<https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/dlc-rfc/ccdl-ccrf/index.html>

C. Vrai ou faux



À l'aide de la Charte canadienne en ligne et du tableau d'exemple présenté précédemment dans ce module, réponds aux questions suivantes :

C.1. Vrai ou faux ?

La Charte canadienne des droits et libertés fait partie de la Constitution canadienne

Réponse :

C.2. Vrai ou faux ?

Le droit de vote est un droit réservé aux citoyens canadiens

Réponse :

C.3. Vrai ou faux ?

Le droit d'être présumé innocent fait partie des libertés fondamentales protégées par la Charte

Réponse :

C.4. Vrai ou faux ?

Seulement l'anglais est une langue officielle au Canada

Réponse :

C.5. Vrai ou faux ?

L'article 7 de la Charte mentionne que chacun a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne

Réponse :

D. Bibliographie

Vous souhaitez faire des recherches complémentaires ?

Faites attention à vos sources ! Le droit peut varier d'une province ou d'un territoire à l'autre.

- Pour en savoir plus sur la common law en vigueur au Canada, visitez : **www.CliquezJustice.ca**
- Pour une définition simple de termes juridiques, visitez : **www.cliquezjustice.ca/glossaire**

CliquezJustice.ca, « Introduction à la Charte canadienne des droits et libertés ». En ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=bNMz6SV85aI>

Cette ressource a été créée par l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario dans le cadre du projet CliquezJustice.ca.

© 2023 Association des juristes d'expression française de l'Ontario

ajefo Association des juristes
d'expression française
de l'Ontario